



Association des archéologues professionnels du Québec

***Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique pour
la révision de la Politique culturelle du Québec***

Mai 2016

RÉSUMÉ

L'archéologie génère plusieurs millions de dollars par année en salaires, en taxes et en impôts. Elle permet à plusieurs établissements (centres d'interprétations, organisations et musées) de diffuser les connaissances culturelles nouvellement acquises sur le territoire québécois. Cette discipline étudie l'ensemble des diversités culturelles ayant peuplé le territoire et contribue à la sensibilisation au patrimoine pour les membres des Premières Nations et Inuits lors de fouilles archéologiques. Elle est à la base d'une économie culturelle locale, touristique et internationale.

Les acquis découlant de la Politique culturelle de 1992 ont fait grandir l'archéologie professionnelle et peuvent maintenant servir de base au développement d'une nouvelle ère pour l'archéologie québécoise. Néanmoins, certaines problématiques subsistent et ce mémoire les met en évidence tout en proposant des solutions.

ASSOCIATION DES ARCHÉOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (AAQ)

Fondée en 1979, l'Association des Archéologues professionnels du Québec (AAQ) regroupe des archéologues professionnels dont la majorité est détentrice d'une maîtrise et parfois d'un doctorat. La promotion d'un code d'éthique et des standards de la pratique, auxquels tous ses membres adhèrent, vise à assurer la qualité des interventions archéologiques du Québec. Par ailleurs, l'AAQ constitue l'interlocuteur privilégié en matière d'archéologie auprès de divers paliers de gouvernements (dont le ministère de la Culture et des Communications du Québec), à titre de seul organisme de regroupement des archéologues au Québec.

Soucieuse de préserver, de documenter et de diffuser les richesses archéologiques du Québec dans une perspective de développement durable, l'AAQ se fait un devoir de publier annuellement des articles et notes de recherches dans sa revue scientifique et accessible au grand public : *Archéologiques*.

PRÉAMBULE

Ce mémoire a pour but de réitérer l'importance de l'archéologie dans la culture québécoise. Cette discipline, qu'on croit exotique et adaptée aux territoires plus anciens, est aussi importante pour le Québec puisqu'elle permet de faire connaître la partie inconnue, visuelle et souvent inédite de l'histoire commune de l'ensemble des Québécois. Elle participe à l'établissement de valeurs identitaires nationale, régionale et locale, et conserve les traces d'un patrimoine enfoui qui est bien présent partout au Québec. L'archéologie est l'étude des modes de vie des humains du passé, de leur culture et de leurs coutumes et traditions. Le travail de l'archéologue consiste à interpréter ces archives particulières et de faire de la recherche afin d'assurer une durabilité des connaissances archéologiques (paléohistoriques et historiques) pour les citoyens québécois, la communauté scientifique et internationale. Nous pouvons donc dire que l'archéologie est une science à part entière.

L'archéologie est une profession qui nécessite des études spécialisées de 2^e et 3^e cycles. Celle-ci est reconnue au même titre que les architectes, les ingénieurs ou encore les géographes. Au cours des dernières années, les archéologues professionnels ont réussi à rendre l'archéologie accessible à tous les promoteurs impliqués dans le développement de la société et de l'économie québécoise, comme en font foi de nombreux travaux effectués dans le cadre de grands projets : Hydro-Québec (Romaine, Sainte-Marguerite et Baie-

James), MTMDET (route 138, échangeur Turcot, autoroutes 85, 35, 30 et 73), ville de Montréal (quartier Griffintown, boul. Bonaventure, Place Jacques-Cartier et Vieux-Montréal), SQI (place des Canotiers et traverse Québec-Lévis), tout comme dans les nombreux projets miniers (Plan Nord), routiers, portuaires et récréatifs (SÉPAQ).

THÈME 1

LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Situation actuelle : référence aux questions 2 et 3

Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?

Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) joue un rôle dans la protection du patrimoine québécois, entre autres en délivrant des **permis de recherches archéologiques**. Par contre, il n'assure pas un suivi concret de la démarche scientifique entourant la recherche.

La conséquence de cette lacune est qu'il existe plusieurs années d'accumulation de données archéologiques difficilement accessibles et très peu connues tant des archéologues que du grand public. Nous pouvons constater qu'il y a un déséquilibre à deux niveaux.

1) L'archéologue est confiné à ne pas pouvoir exercer l'essentiel de son travail, c'est-à-dire d'étudier les modes de vie des gens du passé, car pour y parvenir, il doit suivre l'ensemble de la démarche scientifique (évaluations préliminaires, collecte de données, analyse de toutes les données, interprétations et discussion ou synthèse pour la diffusion). Il arrive malheureusement que des interventions archéologiques se terminent avant la fin de cette démarche ou qu'elle inclue une seule partie des données recueillies.

Ceci va à l'encontre, pas seulement du travail de l'archéologue, mais également du principe de l'accès au savoir tel que stipulé par la *Loi sur le développement durable* (2006) au Québec, car les données générées ne sont pas suffisamment analysées, compilées ou mises sous forme de synthèses pour le citoyen et les communautés internationales.

2) Le citoyen n'a pas accès à l'information réelle sur l'origine de sa culture, sur son histoire. Ainsi, des informations incomplètes, parfois erronées et surtout inéquitables pour les communautés des Premières Nations sont toujours enseignées dans les écoles, les musées et centres d'interprétations. Cette vision n'encourage pas l'intégration et le dialogue avec les Premières Nations et n'avantage pas la diversité ethnique québécoise qui est pourtant le fondement de notre culture.

Objectif

Permettre aux archéologues professionnels de pratiquer leur métier dans son entièreté dans le but de générer des informations exhaustives, complètes et rigoureuses pour mieux comprendre et mettre en évidence la culture autochtone et québécoise.

Pistes de solution

Pour permettre à l'archéologie de réaliser pleinement, il faut donner plus de place à la recherche complète et exiger, lors de la remise du rapport d'intervention obligatoire au ministère de la Culture et des Communications du Québec, que toutes les informations archéologiques pertinentes soient recueillies (artéfacts et écofacts), analysées et interprétées le plus complètement possible (pas uniquement les vestiges). Il est primordial que le temps imparti pour remettre le rapport d'intervention obligatoire soit révisé et allongé selon les contextes d'intervention pour permettre aux archéologues d'atteindre des objectifs de qualité et mener à bien les analyses et les interprétations. De plus, l'accessibilité de l'information au public pourra être concrétisée par la poursuite de la numérisation des rapports entamée ces dernières années.

Situation actuelle : référence à la question 4

Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

Le plan d'action ministériel en archéologie : Horizon 2017, découlant de la Politique culturelle de 1992, arrive bientôt à échéance et force est de constater que certaines orientations n'ont toujours pas été atteintes. Par exemple, de renforcer la concertation interministérielle en adoptant des pratiques exemplaires dans le traitement du patrimoine archéologique.

Un des objectifs de cette orientation est de favoriser l'intégration d'une approche archéologique préventive en amont des projets réalisés par les divers ministères et organismes de l'État. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, émettant des permis pour la réalisation de projets et étant quotidiennement confrontés à des problèmes de gestion du territoire qui impliquent l'archéologie, n'ont aucun archéologue à leur service et ne font pas faire d'études archéologiques en amont de leurs projets. Ceci a pour effet la destruction d'un patrimoine culturel important et surtout irremplaçable dans plusieurs régions du Québec, principalement en milieu rural.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et Hydro-Québec sont les seuls à avoir des archéologues dans leur structure et à effectuer des travaux archéologiques en amont de leurs projets. Ainsi, des milliers de sites archéologiques ont pu être découverts et examinés par des archéologues afin de recueillir les données culturelles de plusieurs groupes autochtones et québécois. Les travaux à la Baie-James en sont un excellent exemple où près de trois mille sites archéologiques ont été découverts redéfinissant ainsi l'histoire autochtone de la région à de nombreux niveaux. Les récents travaux d'infrastructures à Montréal ont aussi permis de jeter un regard nouveau sur la vie en milieu urbain dans les quartiers ouvriers où les documents historiques ne permettent pas de bien comprendre la vie quotidienne des gens à la base de notre société, et cela, en raison de l'analphabétisme de la majorité des citoyens des classes moins aisées qui prévalait jusqu'à tout récemment. Les efforts de ces deux entités sont toutefois limités au minimum dans bien des cas à cause d'un manque de direction de la part du MCC.

L'absence d'un comportement exemplaire de l'ensemble des ministères et organismes de l'État a pour effet de désintéresser les municipalités, principales partenaires du MCC, et les citoyens à l'importance de l'archéologie. Des dérapages sont souvent le résultat de cette situation : de nombreux sites archéologiques et épaves non déclarés au MCC sont pillés ou détruits chaque année par les ministères, les municipalités et les citoyens.

Objectif

Inciter tous les ministères et organismes gouvernementaux à intégrer l'archéologie lors de leurs projets pouvant détruire les ressources archéologiques et les biens patrimoniaux.

Pistes de solution

Embaucher des archéologues professionnels avec expérience, de manière permanente, dans les ministères concernés, dont le MCC, afin de protéger la ressource archéologique, de stimuler les échanges interministériels et d'assurer la pérennité des données et informations culturelles et patrimoniales uniques et irremplaçables affectées par différents travaux.

THÈME 2

L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLACE DES CRÉATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN TRANSFORMATION CONSTANTE

Situation actuelle : référence à la question 7

Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives) ? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement ?

En ce qui concerne l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), l'AAQ a été avisé qu'un vaste programme de numérisation des données cartographiques relatives aux zones ayant déjà fait l'objet d'une intervention archéologique et aux sites inscrits à l'ISAQ est en cours au MCC. L'AAQ ne peut qu'encourager le ministère à poursuivre dans cette voie.

Par contre, les seuls moyens de transmission des données archéologiques pour les différentes interventions archéologiques demeurent la consultation des rapports et notes de terrain dans les divers centres de documentation du MCC. Le principal centre pour la consultation des données archéologiques se trouve à Québec. Dans le monde d'aujourd'hui, il est inconcevable que l'on doive parcourir des centaines de kilomètres pour consulter de tels documents. Leur accès devrait être facilité par les technologies de l'information et de la communication (TIC).

En ce moment, les médias sociaux occupent une place de plus en plus importante au quotidien. Les archéologues comme les personnes intéressées au patrimoine culturel peuvent participer à des échanges, mais ceux-ci demeurent informels, non organisés et sans véritables supervisions. Un moyen de transmission des connaissances

archéologiques aussi dirigées vers les professionnels que les néophytes intéressés n'existe pas.

Objectif

Créer un système de transmission des données archéologiques entre les archéologues et les citoyens pour offrir une partie des connaissances nationales et régionales déjà acquises.

Pistes de solution

L'AAQ envisage de créer un site Internet sous la forme d'une base de données en ligne pour permettre l'échange d'éléments de synthèses archéologiques régionales. Elle espère obtenir le soutien du MCC dans ce projet, tout comme elle sait qu'elle aura celui de la communauté archéologique. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

1. Partage de données;
2. Valorisation des recherches régionales et locales pour chacune des communautés du territoire québécois;
3. Reconnaissance de la profession d'archéologue.

Un tel site assurera un partage équitable des données archéologiques, ainsi qu'un accès du grand public à son histoire. En effet, par des échanges directs avec les archéologues, les citoyens seront à même de prendre pleinement connaissance du contenu archéologique de leur territoire.

Situation actuelle : référence aux questions 10 et 12

Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?

Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications ?

Présentement, la variable archéologique n'est pas toujours incluse dans la plupart des documents qui traitent du développement du territoire, par exemple les schémas d'urbanisme et le livre vert du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Pourtant, les modifications qui sont apportées aux territoires ont une incidence sur la protection de la ressource archéologique. Toutes les actions qui modifient

l'apparence ou l'occupation d'un territoire peuvent avoir une influence sur des sites archéologiques de manière à altérer irrémédiablement leur contenu et ainsi occasionner une perte irremplaçable.

Objectif

Création d'une politique archéologique ou une directive en archéologie touchant tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Pistes de solution

Le patrimoine culturel, par le fait même l'archéologie, devrait être valorisé par le MCC auprès des intervenants qui touchent, de près ou de loin, à l'occupation et l'aménagement du territoire. De plus, le MCC devrait partager les données sur les sites archéologiques connus avec ceux-ci et encourager ces mêmes intervenants (les ministères, les municipalités et les MRC) à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'ils intègrent la variable archéologique dans la réalisation de leurs travaux. Par ailleurs, il faudrait faire prendre conscience à ces mêmes intervenants qu'ils n'ont pas juste le pouvoir, mais aussi le devoir de prendre en compte et de protéger la ressource archéologique en tant que connaissance commune des occupations anciennes du territoire québécois et bien collectif.

Le MCC devrait encourager l'embauche d'archéologues ayant une expérience significative dans les divers types de travaux demandant un permis archéologique, dans ses directions régionales, dans les différents ministères qui touchent au développement et à l'aménagement du territoire, ainsi qu'au sein de divers regroupements. Par exemple, les MRC ou les Conseils régionaux de la Culture. La présence d'un plus grand nombre d'archéologues professionnels dans les institutions gouvernementales ou paragouvernementales permettrait les échanges d'information de manière plus fluide.

C'est ainsi que le partage du savoir permettrait la conservation et la protection de la ressource archéologique, qui est en soit fragile et irremplaçable, une fois détruite.

THEME 3

LE RAPPORT DU CITOYEN A LA CULTURE

Situation actuelle : référence à la question 18

Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine ?

Comme il est mentionné dans la politique culturelle de 1992 : « *Les éléments [originaires d'une région] sont souvent étroitement liés au lieu où ils se trouvent. C'est particulièrement vrai dans le cas du patrimoine archéologique ou immobilier. Les richesses locales appartiennent à leurs lieux d'origine et c'est pourquoi les citoyens et la collectivité qui les détiennent sont les plus aptes à en organiser la sauvegarde* ».

Nous ne pouvons qu'être en accord avec ce principe. Toutefois, les archéologues détiennent une formation spécifique pour appréhender et analyser ce type d'archives si particulier. La fouille d'un site archéologique consiste en une destruction contrôlée. Sans la formation acquise par les archéologues au cours de leurs études universitaires, il serait impossible de reconstituer un site archéologique. Qu'il s'agisse des méthodes d'excavation ou de l'enregistrement systématique des données, de l'inventaire, de l'interprétation des données (artéfacts et écofactes), l'éventail des expertises développées et appliquées par les archéologues professionnels est essentiel et incontournable.

Certains acquis découlant de la Politique culturelle de 1992 et les nombreux efforts des archéologues professionnels au cours des années ont permis de développer le mois de l'archéologie au Québec. Lors de certaines de ces activités, des archéologues informent le citoyen sur sa responsabilité légale envers le patrimoine archéologique, ainsi que sur le métier d'archéologue.

Malgré cet effort, la curiosité du citoyen est parfois difficilement satisfaite et peut mener à des explorations illégales d'amateurs non qualifiés, causant la perte irréversible du patrimoine culturel archéologique. L'archéologie est généralement mal connue au sein de la population. Cela a pour conséquence que plusieurs personnes croient encore qu'il s'agit d'un loisir accessible à tous et que les artéfacts ont une valeur monétaire. Il est d'ailleurs illégal de vendre ou d'acheter des biens archéologiques puisqu'il s'agit d'artéfacts appartenant à la communauté.

Objectif

Conscientiser le citoyen à l'archéologie et à la préservation du patrimoine, afin qu'il puisse développer des ressources et utiliser les moyens nécessaires à sa préservation, sa conservation et sa mise en valeur dans le futur.

Pistes de solution

Augmenter les démarches d'informations et de sensibilisation sur le patrimoine archéologique unique et irremplaçable auprès du citoyen en mettant un effort particulier envers les jeunes élèves des écoles primaires, secondaires, des cégeps et des universités. Il est reconnu que les enfants ont une influence importante auprès de leurs parents, comme cela a été démontré pour la conscientisation à la récupération et au recyclage.

Il faut également mettre sur pied un programme conjoint entre les archéologues et les historiens pour permettre de rectifier l'histoire du Québec en intégrant les données archéologiques qui viennent changer une grande partie de l'histoire québécoise enseignée dans les écoles. Les communautés québécoises, autochtones et internationales bénéficieront de ces efforts du gouvernement québécois à mettre de l'avant l'histoire la plus fidèle et réaliste des populations ayant peuplé son territoire. Un citoyen bien renseigné est la clé vers une responsabilisation citoyenne durable.

THEME 5

LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES NATIONS AUTOCHTONES

Situation actuelle : référence à la question 28

Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs culturels autochtones? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de production et de diffusion?

Présentement, les archéologues autochtones sont peu nombreux. Lors de fouilles archéologiques, la contribution bénévole des jeunes autochtones est parfois la seule manière d'intégrer la communauté aux projets, effort qui est souvent peu durable. Il y a rarement de la mise en valeur des données archéologiques autochtones, donc il y a un désintéressement envers l'archéologie qui est alors davantage utilisée comme pilier de revendication au lieu de pilier culturel.

Objectif

Former davantage d'archéologues professionnels chez les différentes Nations autochtones.

Pistes de solution

Valoriser l'archéologie chez les communautés des Premières Nations et des Inuits en instaurant des ateliers ou des cours d'archéologie dans les écoles et en favorisant leur poursuite vers la formation universitaire en archéologie. Il faut les amener à s'intéresser de manière professionnelle à l'archéologie.

THEME 7

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Situation actuelle : référence à la question 36

Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

Le MCC devrait faciliter les demandes de subventions pour permettre la publication d'études régionales et d'articles scientifiques pour permettre une plus grande accessibilité et une appropriation des citoyens québécois envers leur patrimoine. De plus, il devrait prévoir un budget spécifique pour faire connaître le patrimoine archéologique québécois au niveau international, par exemple en offrant des bourses pour la participation à des colloques internationaux. Le partage des connaissances ne peut que favoriser le développement des idées et des échanges. Par exemple, plusieurs études comparatives pourraient être effectuées entre les sites de production de France et la culture matérielle trouvées ici pour la période de la Nouvelle-France. Par ailleurs, nous croyons que l'interdisciplinarité ne peut être qu'une plus-value dans le développement des connaissances patrimoniales dont l'intérêt de financer ce type de projet.

Si nous croyons que le passé humain est important et un principe fondamental de la culture, alors nous devons le financer, l'étudier et le diffuser adéquatement.

Situation actuelle : référence à la question 37

Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?

Le MCC a un rôle essentiel à jouer pour l'archéologie. Cependant, il doit agir de concert avec les archéologues, afin de favoriser une meilleure pratique de l'archéologie et une meilleure protection du patrimoine archéologique irremplaçable. Le MCC freine présentement à de nombreux niveaux le bon déroulement de la pratique archéologique :

1. **Émission des permis archéologiques** : elle peut prendre jusqu'à cinq semaines, ce qui entraîne parfois des délais dans le commencement de travaux archéologiques.
2. **Remise des rapports d'intervention** : dans certains cas, la limite d'un an pour la remise du rapport archéologique est un frein, un empêchant de mener à bien toute démarche pour la recherche archéologique, ce qui entraîne la perception du peu de qualité des travaux archéologiques réalisés dans le cadre des grands projets et de ceux qui s'étendent sur plusieurs semaines.
3. **Contrôle sévère des responsables d'intervention** : il y a un contrôle sévère des responsables d'intervention, mais il semble y avoir une souplesse dans la qualité des rapports produits et des données analysées puisque le MCC n'y porte que très peu d'attention.

Pistes de solutions

Le MCC doit avoir une conduite exemplaire et être constant dans sa rigueur sur la qualité des interventions, pendant et après leur réalisation. Il doit avoir le devoir d'intervenir et d'exiger des interventions archéologiques lorsque d'autres ministères compromettent la protection du patrimoine archéologique.

Le MCC doit réorienter son énergie vers une collaboration active et constructive avec les archéologues et cesser d'émettre des restrictions.

Le MCC doit encourager l'archéologie préventive et non réactive. Elle devrait, de concert avec les intervenants de la pratique professionnelle de l'archéologie telle que notre association, travailler dans le but d'instaurer le principe de l'archéologie préventive dans

le processus d'acquisition des connaissances dans le cadre de travaux d'aménagements et de développements ayant une incidence sur l'occupation du territoire.

Bien qu'il n'existe pas d'ordre professionnel pour les archéologues, il n'en demeure pas moins que le travail effectué par un archéologue suit une démarche scientifique reconnue qui se base sur des pratiques établies (universitaire et professionnelles). Afin de reconnaître une bonne pratique en archéologie, le MCC, lors de la délivrance des permis de recherche, devrait s'assurer que le responsable d'intervention et ses assistants adhèrent à un code d'éthique spécifique à l'archéologie tel que celui de l'AAQ.

Pistes de solution : référence à la question 38

Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culturel ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

En ce qui concerne l'archéologie, il est impensable que le gouvernement transmette une partie de ses responsabilités. Par l'entremise du MCC et, nous l'espérons bientôt, des autres ministères, le gouvernement est le gardien du patrimoine québécois. Il doit continuer à conserver les biens et sites archéologiques que les archéologues mettent au jour pour le bien commun et la conservation de la connaissance du développement ancien du territoire québécois. Par le fait même, il verra à encourager la recherche archéologique et évitera que le développement économique se fasse aux dépens du patrimoine. Un bon exemple d'intégration archéologique au développement économique est l'auberge Saint-Antoine à Québec et le restaurant Les Remparts à Montréal où les découvertes archéologiques ont été intégrées au décor. L'intégration du patrimoine dans les projets pourrait, entre autres, amener la publication d'études, la création d'expositions, la conscientisation des entreprises au patrimoine d'une région et l'attachement de la population pour celui-ci.

CONCLUSION

L'AAQ déplore l'absence de personnes œuvrant directement dans la protection et la sauvegarde du patrimoine dans ce processus de renouvellement de la Politique culturelle. Il n'y a aucun archéologue, historien, muséologue ou ethnologue dans le comité de réflexion. Pour les archéologues, l'interdisciplinarité est importante, voire essentielle, et permet de construire un débat sain dans le développement et la diffusion du patrimoine pour les générations futures. Nous condamnons donc cette absence.

Dans ce mémoire, nous avons mis en évidence des situations troublantes qui nécessitent une attention particulière rapidement, ainsi que des objectifs clairs et des pistes de solution efficaces. Nous espérons que ce mémoire améliorera la pratique archéologique québécoise, la diffusion du patrimoine archéologique auprès des archéologues et des citoyens, ainsi que sa protection au sein de la population et de tous les ministères.